

RÈGLEMENT DES BAINS THERMAUX DE BRIGERBAD SA

Nous rappelons aux usagers que les règles suivantes doivent être respectées dans l'enceinte de notre établissement. Elles sont destinées à protéger le bien-être et la sécurité des baigneurs. La direction se réserve le droit d'exclure de l'établissement tout contrevenant à ce règlement et décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Le fait de pénétrer dans l'établissement implique l'obligation de se conformer au présent règlement ainsi qu'aux instructions et observations du personnel de l'établissement.
- Pendant les heures d'ouverture, les installations sont à disposition de toute personne à l'exception des personnes qui se trouvent sous l'effet de l'alcool, du cannabis légal et illégal, de médicaments ou de drogues.
- La direction se réserve le droit de fermer une partie des installations ou d'en réduire l'accès, en cas de nécessité (p. ex. trop de monde, urgences, manifestation). Dans cette éventualité aucun remboursement du titre d'entrée n'est accordé.
- L'ordre et la décence doivent être observés en tout temps par les usagers de l'établissement.
- Une vidéo surveillance est en place pour aider à la sécurité des clients dans certains domaines de l'établissement.
- Les panneaux affichés doivent être respectés.
- 15 minutes avant la fermeture tous les usagers sont invités à regagner les vestiaires

2. ACCÈS AUX INSTALLATIONS

- Seules les personnes porteuses d'un titre d'entrée valable (bracelet) peuvent avoir accès aux installations.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés et surveillés par une personne majeure et restent sous la responsabilité de cette personne.
- Les personnes porteuses d'un handicap physique ou psychologique qui nécessitent d'une assistance, peuvent profiter des structures de notre établissement uniquement accompagnées d'une personne en charge de les aider dans l'eau et dans les vestiaires.
- Il est interdit aux personnes atteintes de maladies de la peau contagieuses de fréquenter l'établissement.
- Les personnes avec des antécédents cardiovasculaires ou présentant un état pathologique doivent prendre l'avis de leur médecin traitant avant d'accéder à l'une ou l'autre des installations.
- Par l'acquisition d'un titre d'entrée aux fins d'accéder aux installations de l'établissement, l'utilisateur confirme être en bonne santé et ne contrevenir à aucune prescription médicale lui interdisant l'accès à un tel établissement.
- Concernant la tenue à l'intérieur des Bains, nous vous rappelons que pour des raisons d'hygiène et pour mieux profiter des effets de l'eau thermale :
 - Le port du maillot de bain est obligatoire.
 - Le maillot arrive au maximum jusqu'aux genoux.
 - Le port du bonnet de bain est autorisé.
 - Les casquettes et autres accessoires sont interdits.
 - Les cheveux longs sont attachés.

- Seuls les vêtements protecteurs en lycra compatibles pour le milieu piscine sont autorisés.
- L'accès aux installations est interdit en dehors des heures d'ouverture.
- Les animaux sont interdits.

3. RÈGLES DE COMPORTEMENT

- Il est obligatoire de se doucher et d'emprunter le passage des pédiluves avant de pénétrer dans la zone des bassins.
- Le SPA (grotte/ hammam / sauna et salles de repos) est réservé aux plus de 16 ans
- Le silence doit être respecté dans l'entier des espaces SPA.

Il est interdit:

- de démontrer tout comportement contraire aux moeurs (exhibitionnisme ou toute autre attitude à caractère sexuel).
- de courir, de sauter (à part dans la zone autorisée), plonger, pousser des personnes à l'eau.
- de pratiquer la plongée en apnée sans la présence d'un accompagnant.
- d'aller dans l'eau avec des pansements.
- d'utiliser les grandes bouées, matelas pneumatiques, chambres à air ou bateaux.
- de jouer à la balle ou au ballon en dehors de la zone prévue à cet effet
- d'emporter et utiliser des conteneurs en verre
- de pique-niquer, d'apporter des boissons ou de la nourriture à l'intérieur de l'établissement.
- de photographier, de filmer ou d'utiliser des jumelles dans l'enceinte des bassins et dans la piscine.
- d'utiliser des instruments à musique, des appareils radio, MP3 ou tout autre appareil reproducteur de son.
- de se déshabiller ou de s'habiller hors des cabines, ainsi que de déposer des vêtements ailleurs que dans les armoires-vestiaires.
- de fumer à l'intérieur de l'établissement.
- de réserver les chaises longues.

4. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATION ...

... des bassins de natation

- Les non-nageurs doivent toujours être accompagnés par une autre personne et être équipés de brassards ou autre aide à la natation.

... du bassin thermal

- Les masques de plongée, appareils respiratoires, palmes et objets analogues sont interdits dans ce bassin.
- Les jeux (ballon, etc.) sont interdits dans ce bassin.
- Le bassin thermal est un bassin de repos et détente, le calme doit être respecté.

... du toboggan

- Tout bouchon doit être évité.
- Enfant de moins de 6 ans uniquement accompagnés d'un adulte.
- Respecter le feu de départ.
- Les consignes de sécurité affichées doivent être respectées.

... de la rivière

- Entrée et sortie uniquement par les escaliers.
- Les non-nageurs doivent toujours être accompagnés d'une autre personne et équipés de brassards ou gilet.
- Les non-nageurs ne sont pas autorisés lors de courant fort.
- Interdiction de sauter et de plonger.

... du rocher

- Interdiction de plonger tête la première

... des hammams

- A cause de la forte humidité, le hammam est utilisé sans linge de bain.
- Il est formellement interdit d'utiliser des essences personnelles.
- Après un séjour dans un de nos hammams, prière d'utiliser la douche pour se débarrasser de la transpiration et des restes de sel ou sucre du peeling.
- Les chaises longues peuvent être utilisées uniquement avec un linge de bain ou un peignoir.

... des saunas

- Toute la zone des saunas est une zone sans textile (naturiste).
- Pendant l'utilisation des saunas, chaque personne doit s'asseoir/s'allonger sur un linge suffisamment grand pour couvrir toute la surface du corps.
- Les cérémonies sont effectuées uniquement par le personnel.
- Il est formellement interdit d'utiliser des essences personnelles.
- Après le passage au sauna, prière d'utiliser les douches avant de retourner dans les bassins ou avant de plonger dans le bac d'eau froide.
- Interdiction d'uriner dans les douches.
- Par respect pour les autres usagers et pour éviter des accidents, prière d'utiliser l'échelle pour rentrer dans le bac d'eau froide.
- Les installations techniques (par ex: corps de chauffe, luminaires, four du sauna inclus la grille de protection) ne doivent pas entrer en contact avec d'autres objets/ linges de bain - risque d'incendie !
- Les chaises longues ne peuvent être utilisées uniquement avec un linge de bain ou un peignoir.

5. ENTRAÎNEMENT EN GROUPE, COURS DE NATATION ET DE SPORT

Toute tenue de cours, d'enseignement et/ou d'entraînement en groupe (deux personnes ou plus forment un groupe), avec ou sans but commercial, est interdite sans autorisation.

Les cours de natation et de sport ne sont possibles qu'avec l'autorisation expresse du département Piscines et SPA, des Bains Thermaux de Brigerbad SA

6. RESPONSABILITÉ DES USAGERS

- Tout dommage causé aux installations sera mis à la charge de l'utilisateur responsable. L'établissement se réserve le droit de prononcer des sanctions (telle qu'interdiction d'accès aux installations) à l'encontre de la personne responsable, voire de la dénoncer auprès des autorités compétentes.
- Des casiers vestiaires munis d'une clé individualisée sont gracieusement mis à la disposition des usagers. La perte de la clé sera facturée CHF 50.-.
- L'utilisation des installations et des attractions (rocher, toboggan, installations wellness, château gonflable, etc.) se fait sous sa propre responsabilité. L'exploitant décline toute responsabilité en cas d'accident.

7. RESPONSABILITÉ DES BAINS THERMAUX DE BRIGERBAD SA

- Les Bains Thermaux de Brigerbad SA déclinent toute responsabilité pour les cas de vols perpétrés au sein de l'établissement.
- Les casiers étant tous munis de clés individualisées, la Direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de disparition d'objets entreposés dans les casiers.
- Les objets trouvés ou perdus doivent être immédiatement remis/réclamés à la réception de l'établissement. L'établissement se réserve le droit de disposer de tout effet ou objet non réclamé dans un délai de 60 jours à compter de la perte.
- Toute personne surprise en flagrant délit de vol sera dénoncée à la police.
- Les abonnements volés ou perdus ne seront pas remplacés.

8. MISE EN VIGEUR

Le présent règlement entre en vigueur dès le 01.05.2022